



Tiers sortant association loi 1901

Par **Gentille**, le **07/01/2026 à 15:11**

Bonjour,
Suite à des problèmes internes une AGE a été organisée pour procéder fin novembre 2025 par vote au remplacement de l'ensemble des membres du conseil d'administration de l'asso. Membres qui ont élu leur nouveau bureau. Déclaration des changements faite en préfecture.
En fin de mois de janvier 2026 aura lieu l'AGO annuelle après deux mois d'existence du nouveau CA. Les statuts prévoyant un renouvellement par tiers chaque année écoulée, quelle est l'échéance pour le 1er tiers sortant, janvier 2026 ou janvier 2027 ?
Merci pour votre réponse

Par **Jeussépatou**, le **08/01/2026 à 08:16**

Bonjour,
Voilà une question impossible à trancher:
- dans l'esprit de vos statuts, il me semble qu'il faut comprendre que le CA dont le tiers va être renouvelé aura effectué une année complète donc renouvellement en janvier 2027
- à la lettre, l'année 2025 vient de s'écouler donc renouvellement du tiers en janvier 2026.
Pourquoi ne pas mettre cette question à l'ordre du jour dès l'ouverture de l'AG car elle est souveraine?
Cordialement